

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Nathalie Fontanet, Pierre Conne, Jean Romain, Murat Julian Alder, Céline Zuber-Roy, Jacques Béné, Bénédicte Montant, Nathalie Schnewly, Raymond Wicky, Philippe Morel, Gabriel Barrillier, Nathalie Hardyn

Date de dépôt : 24 avril 2017

Proposition de motion

Pour un personnel soignant formé à Genève !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article de la Tribune de Genève du 11 mai 2016 « Former les infirmiers : un casse-tête transfrontalier » qui relate¹ :
 - une pénurie de personnel soignant à Genève ;
 - que selon Sandrine Longet Di Pietro, responsable de la Haute Ecole de de Santé (HEdS) de Genève, en Suisse, le personnel soignant provient principalement de l'autre côté de la frontière et que, même si depuis 2011 la HEdS a augmenté sa capacité d'accueil de 48%, celle-ci touche aujourd'hui les limites en termes d'infrastructures ;
 - que selon François Abbé-Decarroux, directeur général de la HES-SO, Genève, la solution passe par une hausse du nombre d'infirmières formées à Genève ;
 - que la région du Grand Genève connaît globalement une pénurie du personnel soignant ;

¹ <http://HEdS.tdg.ch/genève/grand-genève/former-infirmiers-cassetete-transfrontalier/story/22716272>

- les premières données chiffrées de l’Observatoire transfrontalier des personnels de la santé du 16 janvier 2017² ;
- l’article de la Tribune de Genève du 18 janvier 2017 « Les HUG recrutent deux infirmières sur trois en France » faisant état³ :
 - d’une étude de l’observatoire transfrontalier des personnels de la santé⁴ constatant que 67% des effectifs infirmiers des HUG a été formé en France ;
 - de l’objectif du DEAS qui est uniquement de maintenir le statu quo, soit 30% de personnel de santé formé à Genève ;
 - du fait que les HUG connaissent le plein-emploi dans ce domaine et qu’en conséquence tout le personnel de santé formé en suisse trouve un emploi ;
- l’article de la Tribune de Genève du 17 février 2017 « Genève traîne les pieds pour former ses infirmiers » faisant état du refus de 60 étudiants par année en raison d’un manque de locaux⁵ ;
- le projet du futur institut de formation des soins infirmiers (IFSI) à Ambilly (France) visant à accueillir jusqu’à 80 personnes en formation continue en provenance du canton de Genève ;
- que le canton prévoit de louer 800 à 1000 m² à l’IFSI pour la formation de ces mêmes 80 personnes ;
- la libération progressive du bâtiment des lits (BDL1) à la faveur du nouveau bâtiment des lits (BDL2) ;
- l’étude Crédit Suisse sur le marché immobilier suisse 2017⁶, constatant que le canton de Genève affiche le taux d’offre de surfaces de bureaux vacantes le plus élevé de Suisse et que les loyers de ces surfaces sont en baisse,

² http://ge.ch/sante/media/site_sante/files/documents_telechargeables/2016_01_16_observatoire_transfrontalier_sante.pdf

³ <http://HEdS.tdg.ch/geneve/grand-geneve/hug-recrutent-deux-infirmieres-trois-france-durer/story/29638660>

⁴ <http://ge.ch/sante/actualites/observatoire-transfrontalier-personnels-de-sante-premieres-donnees-chiffrees-reflexion-commune>

⁵ <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Geneve-traine-les-pieds-pour-former-ses-infirmiers/story/22959059>

⁶ <http://publications.credit-suisse.com/tasks/render/file/index.cfm?fileid=692051C4-9071-5319-EE961A1AA53ACC45>

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre tout en œuvre pour augmenter le pourcentage du personnel de santé formé à Genève ;
- à examiner si des surfaces sont à disposition dans le parc immobilier de l'Etat pour être mis à disposition de la HEdS ;
- à examiner, le plus rapidement possible, si les surfaces de BDL1, libérées récemment et en attente de reconversion, pourraient être mises, d'une manière temporaire, à la disposition de la HEdS ;
- à examiner, le plus rapidement possible, si des surfaces de bureaux actuellement proposées à la location pourraient être louées et mises à disposition de la HEdS ;
- si l'examen se révèle positif, à aménager, sans délai, ces surfaces et à les mettre à disposition de la HEdS pour lui permettre de former plus d'étudiants.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La présente motion a pour but de répondre à une demande des étudiants genevois sortant du secondaire II et souhaitant être formés dans le domaine de la santé tout en ayant la possibilité de travailler à Genève. Elle vise donc à étudier la possibilité de mettre à disposition des surfaces des HUG ou des surfaces du parc immobilier de l'Etat et, si de telles surfaces ne sont pas disponibles, à louer des surfaces de bureaux afin d'augmenter la capacité de la HEdS à accueillir des étudiants. Elle a également pour but de répondre à la pénurie de personnel de santé formé dans notre canton et aux besoins de nos institutions de santé en la matière.

Une pénurie du personnel soignant formé à Genève

Selon une étude de l'observatoire transfrontalier des personnels de la santé, près de 70% du personnel de la santé travaillant à Genève n'est pas formé dans le canton. Genève importe donc son personnel actif dans le domaine de la santé et, faute d'infrastructures adéquates disponibles, n'est pas en mesure de former plus de personnel, et ce, malgré l'existence d'une réelle demande de postulants à la HEdS, laquelle refuse quelque 60 personnes par année par manque de locaux.

Cette situation est difficilement acceptable et démontre une absence de vision sur l'avenir ainsi qu'un manque d'anticipation de la part des départements concernés. La situation est connue depuis des années et, pourtant, le directeur général de la santé confirme ce manque d'anticipation en affirmant que la politique du DEAS est d'« au moins maintenir [le] taux de 30% » du personnel de santé formé à Genève. Il semblerait que l'objectif du DEAS ne soit autre que le statu quo et que l'autosuffisance entraînerait des « surcoûts ».

Une offre de postes dans le domaine de la santé supérieur aux diplômés disponibles

Selon une estimation du canton, 400 à 800 nouveaux postes dans le personnel soignant seront nécessaires chaque année pour répondre à la population vieillissante en constante augmentation. Or, depuis 10 ans, la HEdS a délivré environ 80 diplômes par année. Une augmentation du

personnel soignant formé localement semble urgente, nécessaire et indispensable.

Aujourd'hui, la politique adoptée par le DEAS contraint d'une part la HEdS à refuser de former des personnes qui souhaitent étudier et travailler dans le domaine de la santé, et d'autre part cette politique favorise l'« exportation » de notre pénurie en France, comme le rappelle François Abbé-Decarroux, directeur général des HES-SO Genève. Cette politique n'a fait que reporter notre problème de l'autre côté de la frontière. Il ne s'agit, cependant, que d'un sursis. Nos voisins français connaissent en effet de leur côté une vraie pénurie notamment due au fait que nous ne formons pas assez de personnel soignant et que Genève attire fatalement le personnel formé en France grâce à des salaires élevés en comparaison française. En outre, les HUG fonctionnent aujourd'hui en plein-emploi et connaissent un taux de rotation de leur personnel extrêmement bas. Ces éléments démontrent la tension qui existe sur ce marché et ne fait que souligner l'urgence et la nécessité d'actions rapides.

Vu la situation il paraît absurde de devoir refuser de former des postulants par manque de locaux. L'action première à entreprendre semble évidente ; il s'agit de la mise à disposition de locaux en faveur de la HEdS aussi rapidement que possible.

Les surfaces de bureaux : une voie à envisager

Le 7 mars dernier, un préavis positif de la Ville de Genève sur le déclassement de parcelles du futur site du « campus santé » sur le chemin Thury a permis au Conseil d'Etat d'adopter un crédit d'étude à l'attention du Grand Conseil en vue de l'extension de la HEdS. Ce projet prévu initialement pour 2022 est un signal positif mais néanmoins insuffisant. Effectivement, le campus santé n'absorbera pas d'une part un nombre suffisant d'étudiants pour compenser la pénurie existante, et d'autre part les premiers diplômés à profiter de ce campus n'en sortiront qu'en 2027 au plus tôt. D'ici là, il est important de trouver d'autres solutions permettant la formation d'étudiants supplémentaires. L'expérience montre que la construction d'un bâtiment de l'Etat est une aventure soumise à différents aléas ne permettant souvent pas l'achèvement des constructions dans les délais escomptés. Nous relevons que l'Etat loue pour certains de ses services des surfaces de bureaux existantes. A défaut de locaux disponibles dans le parc immobilier de l'Etat, ou dans les locaux mêmes des HUG, les surfaces de bureaux à louer semblent être une voie à suivre. D'ailleurs, une étude récente du Crédit Suisse sur le marché immobilier suisse 2017, révèle que Genève affiche le taux d'offre de surfaces de bureaux vacantes le plus élevé de Suisse et que les loyers de ces surfaces

sont en baisse. Il s'agit donc d'étudier tout d'abord la possibilité de trouver des locaux disponibles dans les immeubles propriété de l'Etat ou dans les HUG et, s'il n'y en a pas, d'examiner la faisabilité de la location et de la mise à disposition pour la HEdS de surfaces de bureaux privées afin de former un personnel soignant qui puisse répondre à un besoin fondamental de la population : La santé.

Mesdames, Messieurs les députés, il est urgent d'agir rapidement. Il ne s'agit pas de pratiquer une préférence cantonale pour la nationalité de notre personnel soignant. Il s'agit de répondre à une demande régionale qui transcende la question de nos frontières. La pénurie est bien présente des deux côtés de celles-ci. Force est de constater que ce sont nos enfants attirés par les métiers de la santé qui en subissent les conséquences. En étant attractif au niveau salarial, Genève concurrence féroce les régions voisines et contribue à cette pénurie qui n'est pas profitable à terme. Il s'agit finalement de répondre à une demande d'étudiants ne pouvant pas être formés dans leur propre canton et de répondre à un besoin d'une population vieillissante souhaitant être soignée par un personnel compétent ayant acquis une formation de qualité.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.